

## Fiche 3

Conseils autour  
du port des protections oculaires  
pour les risques biologiques

Les visières ou écrans faciaux ne sont pas des équipements de protection respiratoire mais de protection des yeux et du visage. Ils répondent à la norme EN 166 « Protection individuelle de l'œil – Spécifications ».

S'ils peuvent protéger les porteurs des grosses gouttelettes émises immédiatement après une toux par une personne à proximité et face à l'écran, ils ne permettent pas de protéger des particules restant en suspension. Ils n'ont pas l'efficacité des masques de protection respiratoire. Ces écrans protègent tout le visage et ont l'avantage de pouvoir être retirés en minimisant le risque de toucher le visage.

Les muqueuses oculaires, nasales et buccales constituent des portes d'entrée particulièrement vulnérables aux agents biologiques.

En fonction de l'évaluation des risques, différents équipements de protection peuvent être utilisés :

Les lunettes et lunettes-masques  
(conformes à la norme NF EN 166)  
protègent uniquement les yeux.



Les écrans faciaux (conformes à la norme NF EN 166)  
protègent tout le visage et ont l'avantage de pouvoir  
être retirés en minimisant le risque de toucher le visage.





## REMARQUES IMPORTANTES

- Les écrans faciaux ne peuvent être utilisés qu'en complément des mesures de protection collectives et organisationnelles mises en œuvre.
- Évitez de porter les mains au niveau du visage sous la visière.
- Il convient de nettoyer la face interne et externe des lunettes ou des visières régulièrement.
- Privilégier un nettoyage à l'eau et au savon pour éviter tout risque de réactions d'irritation de la peau ou allergiques liés au contact cutané après application sur le visage.
- L'utilisation de gel hydro-alcoolique ou d'autres produits désinfectants peuvent dégrader l'intégrité des lunettes ou des visières.
- Le séchage des lunettes ou des visières se fait avec des essuie-mains jetables.
- N'oubliez pas de vous laver les mains à l'eau et au savon après avoir enlevé vos visières ou vos lunettes.
- Pour diminuer l'apparition de buée, il existe des lunettes traitées anti-buée ou des sprays applicables sur les lunettes (contacter des fournisseurs spécialisés).
- Rangez vos lunettes ou vos visières dans une poche propre qui se ferme hermétiquement.

